



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Entre la Commune de Parçay-Meslay

Et

Association/Etablissement/Entreprise :

Mme / M.

Adresse :

Téléphone :

D'autre part.

Mme/M.

Sollicite d'utiliser la salle des fêtes en vue d'y organiser une manifestation.

I. DÉSIGNATION PRÉCISE DES LOCAUX UTILISÉS

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

La cuisine et du matériel électroménager (un four et une plaque électrique ainsi qu'un réfrigérateur) sont mis à disposition pour permettre uniquement de réchauffer ou garder au frais d'éventuels repas. L'organisateur reconnaît qu'il ne peut en aucun cas cuisiner directement à la salle des fêtes ou à l'extérieur.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

II. NOMBRE DE PARTICIPANTS PRÉVUS

Capacité maximum - 238 personnes

Nombre de personnes prévues :.....

III. CARACTÈRE DE LA MANIFESTATION

Type de manifestation (mariage, fête familiale...) :

IV. CONDITIONS DE PAIEMENT

Tarifs votés par délibération du Conseil Municipal le 29 juin 2023

RÉSIDENTS PARÇAY-MESLAY

Tarif Journée du lundi au vendredi : **250.00 €**

Tarif Journée (samedi ou dimanche) : **370.00 €**

La location commence : du samedi 9h00 au dimanche jusqu'à 4h00 ou du dimanche 9h00 au lundi jusqu'à 4h00.

Tarif Week-end : **480.00 €**

La location commence : du samedi 9h00 au dimanche jusqu'à 21h00

A la réservation seront demandés :

- Une caution de **500.00 €**. Cette dernière sera encaissée en cas de dégradation constatée
- Une caution nettoyage : **100.00 €**

Le règlement s'effectuera au moyen de **3 chèques** (caution, nettoyage et paiement) libellés à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Les **chèques de 500.00 € et 100.00 €** seront restitués après constatation du bon état général des locaux.

Le chèque de caution pourra être encaissé en cas de changement du caractère de la manifestation déclaré (cf. article III.)

RÉSIDENTS HORS PARÇAY-MESLAY

Tarif Journée du lundi au vendredi : **300.00 €**

Tarif Journée (samedi ou dimanche) : **520.00 €**

La location commence : du samedi 9h00 au dimanche jusqu'à 4h00 ou du dimanche 9h00 au lundi jusqu'à 4h00.

Tarif Week-end : **680.00 €**

La location commence : du samedi 9h00 au dimanche jusqu'à 21h00

A la réservation seront demandés :

- Une caution de **500.00 €**. Cette dernière sera encaissée en cas de dégradation constatée,
- Une caution nettoyage : **100.00 €**

Le règlement s'effectuera au moyen de **3 chèques** (caution, nettoyage et paiement) libellés à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Les **chèques de 500.00 € et 100.00 €** seront restitués après constatation du bon état général des locaux.

Le chèque de caution pourra être encaissé en cas de changement du caractère de la manifestation déclaré (cf. article III.)

V. MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté municipal du 07 novembre 2001 réglementant l'utilisation de la Salle des Fêtes et des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, défibrillateur etc.) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

VI. ASSURANCE

L'organisateur déclare disposer d'une **police d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité** pour les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, **COPIE À JOINDRE**.

RC portant le N°

souscrite le

auprès de

VII. RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

Fait à

Parçay-Meslay,

Le

Le

Signature de l'organisateur

Le Maire,

précédée de la mention manuscrite « **Lu et Approuvé** »

Bruno FENET

Mairie de Parçay-Meslay

58 rue de la Mairie -37210 Parçay-Meslay – Tel : 02 47 29 15 15 – Fax : 02 47 29 01 41

mairie@parçay-meslay.com